

# COVID-19 : l'impact de la crise sur la pêche et l'aquaculture en Océanie

*Cet article est issu de la transcription d'un entretien avec Neville Smith, Directeur de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins de la Communauté du Pacifique (CPS), réalisé le 20 mars 2020. La Nouvelle-Calédonie était alors soumise à un confinement strict, imposant le télétravail à tous les membres du personnel de la CPS.*

La Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins de la CPS se consacre à trois secteurs distincts au sein de la région, tous touchés différemment par la pandémie de COVID-19.

Le secteur de la pêche thonière repose sur de grandes pêcheries industrielles. Celui des pêches côtières, qui intervient à une échelle bien plus petite et au niveau local, a une incidence nettement beaucoup plus d'habitants de la région. Quant à l'aquaculture, elle recouvre à la fois une production vivrière destinée à la consommation locale et des produits à haute valeur marchande pour l'exportation.

La principale difficulté rencontrée par le secteur de la pêche thonière est la suivante : faire en sorte que les professionnels puissent se déplacer et poursuivre leur activité. Les observateurs se trouvent par exemple dans l'incapacité de se rendre sur le terrain et de monter à bord des navires de pêche. De plus, de nombreux ports restent fermés. À cela s'ajoutent des problèmes d'ordre humain, certains observateurs étant loin de leurs proches et devant être rapatriés.

Dans le même temps, la pêche thonière est vitale pour les pays de la région, lesquels ne peuvent se permettre de cesser cette activité. Elle représente une source de revenus considérable et, en l'absence de recettes touristiques, il est crucial de maintenir ces rentrées d'argent dans la région.

La pandémie affecte également les pêches côtières. La mise à l'arrêt du secteur touristique entraînant des pertes d'emploi, nombreux sont ceux à quitter les centres urbains où ils exerçaient leur activité pour retourner dans leur village d'origine. Ainsi, davantage de personnes pratiquent la pêche artisanale et vivrière, d'où une pression accrue sur les ressources côtières, déjà très sollicitées. À long terme, il nous faudra d'autant plus veiller à garantir la viabilité des pêcheries côtières.

Parmi les grandes problématiques du secteur aquacole, citons les déplacements des personnes et le transport des biens, mais la crise provoque également une augmentation marquée de la demande à des fins de sécurité alimentaire.

## Quels sont les risques ?

La pêche thonière revêt une importance capitale pour la région, en particulier pour les membres de la CPS aussi Parties à l'Accord de Nauru<sup>1</sup>. La crise sanitaire pourrait en effet entraîner une baisse notable de leur produit intérieur brut.

En matière de pêche thonière, un autre risque majeur est lié au flux d'informations. Les observateurs des pêches se trouvant dans l'incapacité d'exercer leur profession, les données à notre disposition pour la gestion des pêches à l'avenir seront bien plus restreintes. Le problème ne se posera pas cette année puisque nous utilisons actuellement dans notre évaluation des ressources thonières les données de 2019. Mais pour 2021 et les années suivantes, des difficultés potentielles sont à prévoir, dont l'ampleur dépendra du temps que mettra le secteur à revenir à la normale.

Parmi les problèmes qui pourraient rapidement se poser dans le secteur de l'aquaculture figure l'approvisionnement en aliments. Il s'agit par exemple de s'assurer que la région reçoive suffisamment de provendes pour la pisciculture de tilapias. Le danger est que de telles difficultés d'approvisionnement conduisent à une baisse de la production aquacole. Une telle situation serait d'autant plus préoccupante que les ressources côtières, de plus en plus sollicitées, pourraient s'amenuiser. Ces deux facteurs, compte tenu du risque qu'ils font peser sur l'approvisionnement alimentaire, sont susceptibles d'aggraver les éventuelles crises humanitaires qui surviendraient dans la région, ce qui nous semble particulièrement inquiétant.

## Le soutien de la CPS à ces secteurs

Concernant la pêche thonière, la CPS continue à apporter son expertise scientifique et technique à l'Agence des pêches du Forum des Îles du Pacifique (FFA), organisation œuvrant à la gestion des pêcheries thonières en Océanie. Des réunions se tiennent très régulièrement avec la FFA et les pays de la région qui en sont membres, et ces activités clés se poursuivent à un rythme soutenu.

<sup>1</sup> Parties à l'Accord de Nauru : signataires d'un accord sous-régional sur la coordination de la gestion en matière de pêche thonière dans les zones économiques exclusives des États Parties : Kiribati, Îles Marshall, États fédérés de Micronésie, Nauru, Palau, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Îles Salomon et Tuvalu.

La CPS prépare en ce moment les évaluations 2020 des stocks de thonidés. L'équipe poursuit les travaux connexes à distance, et les évaluations seront réalisées dans les temps, comme si la crise sanitaire n'avait pas eu lieu.

De plus, la CPS aide ses membres à satisfaire à leurs obligations de communication de données sur la pêche thonière à la Commission des pêches du Pacifique occidental et central. Un atelier de deux jours regroupant plus de 70 participants a justement lieu en ce moment même via la plateforme Zoom, et cette rencontre se déroule très bien.

Concernant la pêche côtière, la CPS a entrepris de reporter de quelques mois certaines activités prévues, et s'emploie à renouveler son approche pour différentes composantes. Quelles formations pouvons-nous organiser en ligne ? Quelles autres tâches pouvons-nous dès à présent réaliser ? La CPS actualise notamment des manuels sur l'utilisation des dispositifs de concentration de poissons dans les pêcheries nationales et met au point de nouvelles applications de collecte de données, accessibles par voie électronique aux agents des services des pêches, qui visent à les aider à mieux évaluer les effets de la pêche ; des vidéos de formation en ligne sont aussi proposées.

Dans le secteur de l'aquaculture, la CPS travaille activement avec les pays afin de s'assurer que la région reçoive un flux continu de provendes, et que ces aliments et les larves puissent être transportés des zones non confinées aux zones confinées au sein même des pays.

## La poursuite des activités de la CPS

La communication est primordiale pour le bon fonctionnement de la Division pêche. Nous utilisons d'ores et déjà des outils de communication en ligne, mais nous avons dû en adapter notre usage, les réunions en ligne étant en particulier devenues bien plus fréquentes. Il en découle bien entendu des difficultés pour notre personnel, notamment la lassitude provoquée par la multitude de visioconférences et le temps passé devant des écrans. La CPS a également amélioré sa manière de communiquer via les réseaux formels et informels de la région afin que l'information soit mieux diffusée et les habitants au fait de la moindre évolution, surtout là où les agents des services des pêches sont également confinés.

L'équipe de la Division a dû faire montre d'inventivité pour conduire sans accroc la transition du travail dans les bureaux ou sur le terrain au travail en ligne. Tout cela demande de l'énergie. Les cadres de la Division se sont tout particulièrement employés à ce que les agents conservent leur dynamisme, leur motivation et leur concentration, afin de permettre à la CPS de poursuivre son action au service des États et Territoires membres.

Pendant la crise liée au coronavirus, bon nombre de marchés de produits de la mer ont dû limiter le nombre de vendeurs présents, voire fermer en période de confinement. Les couvre-feux en vigueur empêchent en outre certains pêcheurs de rejoindre d'importants lieux de vente ; marché de Suva (Fidji).  
© Sangeeta Mangubhai, WCS

